

Équipements de protection individuelle

Appareil de protection respiratoire – Essai d'ajustement d'un appareil de protection respiratoire

Sur cette page

[Qu'est-ce que l'essai d'ajustement d'un appareil de protection respiratoire?](#)

[Quels sont les appareils de protection respiratoire qui doivent faire l'objet d'un essai d'ajustement?](#)

[Qui peut effectuer un essai d'ajustement?](#)

[Que doit-on confirmer avant l'essai d'ajustement?](#)

[Qu'est-ce que l'essai d'ajustement qualitatif?](#)

[Qu'est-ce que l'essai d'ajustement quantitatif?](#)

[Quels renseignements doivent être inclus dans un dossier d'essai d'ajustement?](#)

[À quelle fréquence un essai d'ajustement est-il requis?](#)

[Quels sont les risques liés au port d'un masque ou d'un appareil de protection respiratoire qui n'est pas bien ajusté?](#)

[Quelle législation s'applique au dépistage des utilisateurs d'appareil de protection respiratoire et à l'évaluation médicale?](#)

Qu'est-ce que l'essai d'ajustement d'un appareil de protection respiratoire?

L'essai d'ajustement d'un appareil de protection respiratoire permet de s'assurer de l'étanchéité entre l'appareil et le visage de l'utilisateur et que l'appareil offre le niveau de protection attendu. L'essai d'ajustement permet de vérifier que la marque, le modèle et la taille de l'appareil de protection respiratoire offrent à l'utilisateur une protection appropriée. Les travailleurs devraient subir un essai d'ajustement avant d'utiliser un appareil de protection respiratoire au travail.

Quels sont les appareils de protection respiratoire qui doivent faire l'objet d'un essai d'ajustement?

Tous les [appareils de protection respiratoire](#) dépendant de l'étanchéité pour assurer les capacités spécifiées, qui sont généralement bien ajustés, doivent faire l'objet d'un essai d'ajustement. Ces appareils peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- Appareil de protection respiratoire jetable (p. ex. N95)
- Appareil de protection respiratoire à demi-masque
- Appareil de protection respiratoire à masque complet
- Appareil de protection respiratoire autonome

Qui peut effectuer un essai d'ajustement?

La norme CSA Z94.4-18 (R2023) *Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire* exige que les travailleurs utilisant un appareil de protection respiratoire fassent l'objet d'un essai d'ajustement. Un testeur d'ajustement doit être compétent dans la méthode d'essai d'ajustement applicable, qu'il s'agisse d'un essai d'ajustement qualitatif ou quantitatif, et la capacité de l'utilisateur à obtenir une étanchéité efficace. Le testeur d'ajustement doit pouvoir confirmer l'admissibilité de l'utilisateur à porter un masque, à effectuer un dépistage de la sensibilité, à interpréter les résultats du dépistage et à documenter les constatations. Pour les essais d'ajustement quantitatifs, le testeur d'ajustement doit également être capable d'étalonner l'appareil et de reconnaître quand celui-ci doit être étalonné.

Des programmes de formation sur les essais d'ajustement sont disponibles; toutefois, la législation canadienne en matière de santé et sécurité au travail n'exige aucune formation officielle spécifique pour les essais d'ajustement. Les testeurs d'ajustement doivent être compétents, c'est-à-dire qu'ils doivent posséder les connaissances, la formation et l'expérience nécessaires pour effectuer les essais d'ajustement. Le fabricant d'équipements d'essai d'ajustement peut fournir des directives et une formation sur l'utilisation de leur équipement.

Le testeur d'ajustement doit posséder des compétences dans les méthodes d'essai d'ajustement requises et pouvoir vérifier la capacité de l'utilisateur à obtenir une étanchéité efficace avec l'appareil de protection respiratoire, ainsi que le confort et un bon ajustement de l'appareil. Le testeur d'ajustement doit aussi pouvoir gérer l'ensemble du processus d'essai d'ajustement, y compris la transition entre le dépistage de la sensibilité et l'essai d'ajustement, le cas échéant, interpréter les résultats des essais et documenter l'utilisateur, le appareil respiratoire et le rendement de l'instrument.

Que doit-on confirmer avant l'essai d'ajustement?

Avant de procéder à l'essai d'ajustement :

- La surveillance médicale doit être effectuée avant l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire afin de s'assurer que l'utilisateur est physiquement apte à porter un appareil en toute sécurité et à exécuter les fonctions de son travail sans risque pour sa santé. Vérifiez les exigences de votre autorité compétente en matière de surveillance médicale.
- Les travailleurs doivent être rasés de près et ne pas avoir de poils pouvant nuire à l'étanchéité de l'appareil de protection respiratoire au niveau de la peau du visage ou du cou. La norme CSA Z94.4-18 (R2023) Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire recommande de se raser entre 12 et 24 heures avant de porter un appareil respiratoire. Le taux de croissance des cheveux varie considérablement d'une personne à l'autre.
- Le travailleur devrait porter un appareil de protection respiratoire en fonction des conditions pour lesquelles il a obtenu un essai d'ajustement.
 - Par exemple, si le travailleur prévoit porter des prothèses dentaires tout en portant un appareil de protection respiratoire, il doit les porter pendant l'essai d'ajustement.

Qu'est-ce que l'essai d'ajustement qualitatif?

Un essai d'ajustement qualitatif (EAQL) vérifie si l'appareil respiratoire est bien ajusté au visage de l'utilisateur en utilisant un agent d'essai d'ajustement. On demande à l'utilisateur de déterminer s'il peut goûter ou sentir l'agent.

Avantages :

- Essai peu coûteux à réaliser
- Aucun équipement spécialisé n'est requis
- Les essais peuvent être effectués n'importe où.

Inconvénients :

- L'essai est subjectif, car il repose sur les sens de l'utilisateur.
- On ne peut pas utiliser cette méthode pour l'essai des appareils respiratoires à masque complet

L'agent d'essai peut être accompagné d'une [fiche de données de sécurité \(FDS\)](#). La fiche de données de sécurité (FDS) informera les utilisateurs des dangers du produit, des mesures de manipulation sécuritaire et d'urgence, ainsi que des recommandations d'utilisation et des restrictions du produit. Il est important de lire et de comprendre la FDS avant d'utiliser le produit.

Qu'est-ce que l'essai d'ajustement quantitatif?

Un essai d'ajustement quantitatif (EAQN) utilise une machine pour mesurer l'efficacité de l'étanchéité d'un appareil respiratoire avec le visage de l'utilisateur. La machine mesure les particules qui passent à travers le masque pendant que l'utilisateur effectue différentes activités, comme bouger la tête et lire à voix haute.

Avantages :

- Test précis et objectif
- Peut être utilisé pour tout appareil respiratoire étanche, y compris les appareils de protection respiratoire à masque complet.
- Ne dépend pas du sens de l'odorat ou du goût de la personne.

Inconvénients :

- Nécessite un équipement spécialisé et que l'administrateur de l'essai ait reçu une formation sur l'utilisation de la machine.
- L'essai coûte plus cher.
- L'essai nécessite généralement un environnement contrôlé.

Quels renseignements doivent être inclus dans un dossier d'essai d'ajustement?

Il est recommandé que les employeurs tiennent un dossier d'essais d'ajustement qu'ils ont effectués. Les travailleurs devraient également conserver un dossier de leurs essais d'ajustement. Une pratique courante consiste à fournir à la personne soumise à l'essai d'ajustement une carte d'essai d'ajustement. Les dossiers d'essai d'ajustement devraient comprendre :

- La date de l'essai d'ajustement
- Le nom de la personne subissant l'essai d'ajustement
- Nom de la personne effectuant l'essai d'ajustement
- La marque, le modèle et la taille spécifiques du appareil respiratoire respirateur utilisés lors des tests
- Le type d'essai d'ajustement effectué : qualitatif ou quantitatif
 - S'il s'agit de l'essai qualitatif, indiquer l'agent d'essai d'ajustement utilisé
 - S'il s'agit de l'essai quantitatif, la technologie utilisée pour effectuer l'essai

- Critères de réussite ou d'échec
 - Liste de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) supplémentaire porté lors de l'essai d'ajustement
 - Restrictions concernant les traits du visage, les poils du visage, les bijoux faciaux, les prothèses dentaires, les lunettes ou les cosmétiques
 - Difficultés d'ajustement
 - Compétence des travailleurs à inspecter les appareils de protection respiratoire, à mettre un appareil et à effectuer une vérification de l'étanchéité
 - Essai d'ajustement infructueux, y compris la cause de l'échec
 - Marque, modèle, entretien et étalonnage de la machine d'essai d'ajustement
 - Résultat de l'évaluation du confort
-

À quelle fréquence un essai d'ajustement est-il requis?

L'essai d'ajustement doit être répété tous les deux ans. Certaines circonstances exigeraient que l'essai d'ajustement soit répété plus tôt, notamment :

- Toute modification de la forme du visage
 - Une fluctuation importante du poids
 - Des soins dentaires qui affecteront la structure du visage
 - Une chirurgie faciale
 - Le passage d'une taille ou d'une marque différente d'appareil
 - Si l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire cause un inconfort important
 - Le changement dans l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI), ce qui peut affecter l'appareil de protection respiratoire.
-

Quels sont les risques liés au port d'un masque ou d'un appareil de protection respiratoire qui n'est pas bien ajusté?

Si un masque n'est pas bien ajusté, l'étanchéité ne fonctionne pas selon ses capacités de filtration prévues. La personne qui le porte peut être exposée à des produits pouvant être dangereux.

Quelle législation s'applique au dépistage des utilisateurs d'appareil de protection respiratoire et à l'évaluation médicale?

Voici, à titre indicatif, un tableau montrant la législation et un résumé général du dépistage des utilisateurs d'appareil de protection respiratoire et des évaluations médicales. VEILLER REMARQUER que d'autres exigences peuvent être énumérées dans d'autres articles, règlements, codes ou lois qui ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter directement la législation.

Consultez toujours la législation qui s'applique à votre situation et auprès de votre autorité compétente pour obtenir des renseignements complets.

Compétence	Législation	Résumé général
Fédéral	<p>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (DORS/86-304)</p> <p>PARTIE XII Équipement de protection et autres mesures de prévention Équipement et procédures de protection 12.13 (1) (b) Protection des voies respiratoires</p>	<p>La sélection de l'appareil de protection respiratoire doit être conforme aux exigences énoncées dans la norme Z94.4 de la CSA <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i>.</p>
Alberta	<p>Occupational Health and Safety Code</p> <p>Part 18 Personal Protective Equipment Selection of equipment, Section 247</p>	<p>L'équipement de protection respiratoire utilisé dans le lieu de travail doit être sélectionné conformément à la norme Z94.4 de la CSA <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i>.</p>
Colombie-Britannique	<p>Occupational Health and Safety Regulation</p> <p>Part 8 Personal Protective Clothing and Equipment 8.3 Selection, use and maintenance 8.42 Medical assessment</p>	<p>Les appareils de protection respiratoire doivent être sélectionnés en fonction de normes reconnues.</p> <p>Si un travailleur doit utiliser un appareil de protection respiratoire et qu'il existe des doutes quant à la capacité du travailleur d'utiliser un tel appareil pour des raisons médicales, le travailleur doit être examiné par un médecin, et ce dernier doit fournir suffisamment de renseignements pour informer l'employeur de la capacité du travailleur à porter un appareil de protection respiratoire.</p>

Île-du-Prince-Édouard	<p>General Regulations EC180/87</p> <p>Part 45 Personal Protective Equipment Section 45.18 (1)</p>	<p>L'employeur doit s'assurer que le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire satisfont à la norme Z94.4 <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i> du Groupe CSA.</p>
Manitoba	<p>Manitoba Workplace Safety and Health Act and Regulation 2022</p> <p>Respiratory protective equipment Medical examinations and health surveillance S. 50(1) Examinations during working hours S. 50(2)</p>	<p>L'équipement de protection respiratoire utilisé dans le lieu de travail; est sélectionné conformément à la norme Z94.4 de la CSA <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire.</i></p> <p>Le médecin du travail en chef peut effectuer tout examen médical ou surveillance de la santé des travailleurs ou des anciens travailleurs qu'il juge souhaitable aux fins de l'administration de la présente loi et de son règlement, ou prévoir qu'un autre médecin ou toute autre personne qualifiée s'en charge. Mais aucun examen médical d'un travailleur ne peut être effectué sans son consentement.</p>
Nouveau-Brunswick	<p>Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191</p> <p>Exposition à des polluants autre que dans la semaine normale de travail Équipement de protection des voies respiratoires art. 45(1) (2)</p>	<p>En ce qui concerne l'exposition à des contaminants atmosphériques autre que dans la semaine normale de travail</p> <p>L'employeur doit se conformer à la norme CSA Z94.4-93, <i>Choix, utilisation et entretien des appareils respiratoires</i>, dans la rédaction d'un code de directives pratiques.</p>
Nouvelle-Écosse	<p>Occupational Safety General Regulations</p>	<p>L'équipement de protection respiratoire utilisé dans le lieu de travail est sélectionné conformément à la norme Z94.4 <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i> du Groupe CSA.</p>

	Section 13 (1) (2) (3) Respiratory hazard	L'air comprimé respirable utilisée dans un appareil de protection respiratoire se conforme à la plus récente version de la norme CAN3-Z180.1 « Air comprimé respirable et systèmes connexes » du Groupe CSA
Nunavut	Règlement sur la santé et la sécurité au travail C.R.Nun. R-003-2016 Partie 7 Article 91(1) (2) Équipement de protection individuelle Appareils de protection respiratoire	Si un appareil de protection respiratoire est fourni à un travailleur, celui-ci est évalué selon une norme approuvée pour déterminer sa capacité à porter un appareil de protection respiratoire.
Ontario	Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1 Article 26 (1) (h) Devoirs supplémentaires de l'employeur	L'employeur met sur pied un programme de surveillance médicale pour les travailleurs, selon ce qui est prescrit. ... Devoirs des travailleurs Consentement relatif à la surveillance médicale 28(3) À moins de donner son consentement, le travailleur n'est pas tenu de participer au programme de surveillance médicale.
Québec	Règlement sur la santé et la sécurité au travail Section VI article 45.1 Appareil de protection respiratoire	Lorsqu'il fournit un tel appareil, l'employeur doit élaborer et mettre en œuvre un programme de protection respiratoire conforme à la norme CAN/CSA-Z94.4-11, <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i> , telle que publiée en septembre 2016.

Saskatchewan	Occupational Health and Safety Regulations, 2020 Section 7-3 Respiratory protective devices	The employer shall ensure that the selection, use and care of respirators meet the applicable standards and specifications set out and referred to in the CSA Standard Z94.4-18 , <i>Selection, Use, and Care of Respirators</i> .
Terre-Neuve-et-Labrador	Regulation respecting occupational health and safety Division VI Section 45.1 Respirator	L'équipement de protection respiratoire utilisé dans le lieu de travail est sélectionné conformément à la norme Z94.4 de la CSA <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i> .
Territoires du Nord-Ouest	Règlement sur la santé et la sécurité au travail R-039-2015 Article 91(1) (2) Appareils de protection respiratoire	Évalué selon une norme approuvée comme étant capable de porter un appareil de protection respiratoire.
Yukon	Workers' Safety and Compensation Board Section Ss. 1.26 and 1.27 Protective Equipment and Clothing - Respiratory	L'équipement de protection respiratoire doit être sélectionné conformément à la norme Z94.4 <i>Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire</i> du Groupe CSA.

Consultez toujours la législation qui s'applique à votre situation et auprès de [votre autorité compétente](#) pour obtenir des renseignements complets.

Remarque : Certaines normes du Groupe CSA sont accessibles en ligne. Pour y accéder, vous devez d'abord créer un compte sur « CSA Communities ». Rendez-vous sur : <https://community.csagroup.org/login.jspa?referer=%252Findex.jspa>

Une fois connecté, cliquez sur le texte sous le visuel « OHS Standards / View Acces ». Sélectionnez l'autorité compétente de votre choix pour consulter les normes CSA citées dans cette législation. Les normes peuvent également être achetées auprès du Groupe CSA : <https://www.csagroup.org/fr/store/>

Date de la première publication de la fiche d'information : 2026-06-24

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2026-06-24

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.